

loisirs sportifs

# Des dérogations pour pêcher le brochet

Samedi, jour d'ouverture de la pêche aux carnassiers, il sera possible de se déplacer sur l'ensemble du département, et non plus seulement dans un rayon de dix kilomètres.

Partenariat NR

**D**ivine surprise. Ce samedi 24 avril, dès 6 h 30, les pêcheurs d'Indre-et-Loire vont pouvoir se confronter... au brochet mais aussi au silure, à la perche et à l'aspe.

Ce n'était pas gagné d'avance. Président de la Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique, Jacky Marquet rappelle le long travail entrepris par la fédération nationale pour convaincre les pouvoirs publics que la pratique individuelle de cette activité n'avait pas d'impact sur le développement de la pandémie.

La pêche donc, tout comme d'autres sports de plein air, va être autorisée non pas dans un rayon de 10 km autour de chez soi mais sur l'ensemble du département. Les pêcheurs résidant près d'un département limitrophe pourront aussi s'y rendre à condition de ne pas séjoigner à plus de 30 km de leur domicile.

## Des cartes de pêche à moitié remboursées

Il sera par contre nécessaire de respecter le couvre-feu, de se munir d'une attestation de dé-



Les pêcheurs pourront s'adonner à toutes les formes de pêche, qui ont évolué au fil du temps.

placement dérogatoire (cochez la case 7), de sa carte de pêche et d'un justificatif de domicile. De quoi mettre du baume au coeur des 21.000 pêcheurs d'Indre-et-Loire. Jacky Marquet explique qu'ils n'ont pas tous repris leur carte de pêche en 2021, ce qui peut se comprendre eu égard aux restrictions imposées par le Covid. Financièrement, la fédération

ne peut pas se permettre le luxe d'accorder « une année blanche ». Elle a cependant consenti un effort non négligeable en remboursant la moitié de leur cotisation à plus de 200 personnes tirées au sort, en assurant la gratuité aux jeunes, en accordant des bons de réduction de 50 € à valoir sur les achats faits en magasin. Reste que pour pêcher, il faut être en règle. L'accent a donc

été mis sur la prise de cartes par internet afin de permettre aux retardataires d'être prêts pour ce samedi 24 avril.

L'ouverture - ou plutôt les ouvertures - de la pêche se déclinent en trois temps : la truite en mars, les carnassiers fin avril, le sandre en juin.

Reste « que la "grande" ouverture, c'est celle au brochet », confie le président de la fédé-

(photo Laurent Madelon)

ration départementale. Des brochets dont la population est « largement suffisante, notamment dans le Cher et dans la Vienne ». Ce n'est pas le fruit du hasard. Depuis plus de vingt ans, la fédération réhabilite les zones de reproduction et ajoute, chaque année, en cas de besoin, des brochetons.

Philippe Samzun

## « On est parvenu à un certain équilibre » entre les espèces

Quarante mille bénévoles en France, soit l'équivalent de 3.500 équivalents temps plein. La pêche est un loisir mais aussi une activité économique et un outil de préservation de l'environnement.

Jacky Marquet, président de la Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique, insiste sur les actions de sensibilisation menées auprès des adultes et des enfants, sur les opérations de réhabilitation conçues, gérées mais aussi mises en oeuvre par les fédérations et les associations locales.

Ce n'est pas un hasard si on va pouvoir pêcher du brochet ce week-end ainsi que du silure et pourquoï pas de l'aspe, un poisson blanc d'environ un mètre, très présent dans le Cher, la Loire et la Vienne, et qui devient carnassier par la suite.

« La population s'est stabilisée depuis quelques années, on est parvenu à un certain équilibre.



« On voit désormais d'autres espèces dans les eaux où vivent les silures », informe Jacky Marquet.

(Photo Laurent Madelon)

On voit désormais d'autres espèces dans les eaux où vivent les silures.»

La pêche des carnassiers a évolué au fil du temps : « La tendance, aujourd'hui, ce sont les jeunes qui pêchent au lancer, en pleine nature, avec un gilet à poche sur le dos en utilisant des leurres très colorés en plastique ou caoutchouc ».

C'est ludique et ça prouve qu'il n'existe pas qu'une seule façon de pêcher. Reste que les mêmes règles s'imposent à tous. Notamment en matière de taille et de quotas.

« Les brochets doivent mesurer au moins 60 cm et on a le droit de pêcher trois carnassiers par jour dont deux brochets », rappelle la fédération de pêche.

Selon elle, de plus en plus de pêcheurs remettent les poissons à l'eau. Si tel est le cas, des précautions doivent être prises tant en ce qui concerne l'outil à utiliser que la façon dont il faut les saisir.

Ph. S.